

Quittant l'Athénée en 1830 et se destinant à la carrière médicale, Wurth hésita longtemps avant de faire le choix de l'université où il voulait suivre ses cours. En effet, on se trouvait en pleine période révolutionnaire, et se rendre en Belgique c'était probablement compromettre plus tard l'autorisation d'exercer l'art de guérir à accorder par les autorités royales grand-ducales se disant légitimes.

Il coûta à Louis Wurth de ne pas suivre l'exemple de ses frères et oncles, qui avaient fait leurs études supérieures en Belgique, et de se décider pour les universités allemandes. Le 9. 5. 1831 il se fit immatriculer à Bonn et l'année suivante il se rendit à Heidelberg où, le 14. 8. 1834, il obtint le diplôme de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements «*insigni cum laude*».

Intercalons ici que pendant la première invasion du «*choléra morbus*» en 1832, le candidat en médecine Wurth paya de sa personne, après avoir été autorisé par le gouvernement luxembourgeois à suppléer et à assister les médecins de la ville dans la visite des cholériques, tant à Luxembourg que dans les environs. (1)

Lorsque Wurth voulut s'établir en 1834 en sa ville natale, il se trouva devant des difficultés que nous ne pouvons qualifier que de grotesques.

Tout d'abord - et bien qu'il possédât des diplômes universitaires - Wurth se soumit à l'examen exigé par les dépêches des 1. 12. 1832, 15. 1 et 11. 8. 1833. Les deux examinateurs d'abord, le Gouvernement ensuite, conclurent bien à son admission à la pratique, mais le trop fameux référendaire intime Stiffert «*qui par des mesures et dérisions vexatoires, ne cherchait en toute circonstance possible qu'à aliéner au Souverain le coeur des habitants*», (2) jugea les réponses insuffisantes et trouva qu'il ne fallait accorder au candidat que le moindre des grades, tout en lui demandant de continuer ses études.

Après que Wurth eut fait des études complémentaires à Paris, il subit à Luxembourg (1835) un second examen qui comprenait également des questions préliminaires posées par l'omnipotent Stiffert ! Cette fois-ci Wurth passa bien son examen et fut définitivement autorisé à exercer l'art de guérir en Luxembourg.

Surgit alors un conflit entre la Commission médicale et un professeur hollandais que Stiffert avait consulté et qui s'était prononcé contre l'admission de Wurth. Pour couper court à ces intrigues, Louis Wurth adressa le 28. 9. 1835 une lettre au président de la commission, le docteur Clasen, dans laquelle il demanda qu'une des facultés de médecine de Hollande fût prise pour arbitre dans le cas de ses examens. «*Je ferai le sacrifice de me présenter devant elle, puisqu'on n'a pas fait droit à la déclaration de la Commission de cette ville.*» (3)

Wurth fut autorisé à se présenter devant la Faculté médicale de l'Université de Leyde, et le 15. 12. 1835 Stiffert écrit au lieutenant-général de Goedecke que l'examen ayant été passé avec succès, il y a lieu de laisser Wurth exercer la pratique dans sa patrie.